

Par e-mail

A : Cédric PAGE
De : FFSA- Florian Doukhan
Date : mercredi 28 janvier 2026 page(s) : 1

OBJET : Legends Cars Cup

Niveau d'enregistrement : Circuit

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

<i>C21-2026 en date du 28 janvier 2026</i>

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- REGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE LEGENDS CARS CUP 2026

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN

Chargé de Mission Circuit – FFSA Pôle Sport

LEGENDS CARS CUP

REGLEMENTS SPORTIF ET TECHNIQUE LEGENDS CARS CUP 2026

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA n° de Visa en date du.....



PROJET



TABLE DES MATIERES

REGLEMENT SPORTIF

1. ORGANISATION.....	6
1.1. PROMOTEUR – PERMIS	6
1.1.1. PROMOTEUR	6
1.1.2. ASN	6
1.1.3. PERMIS D'ORGANISATION.....	6
1.2. REGLEMENT	6
1.3. CALENDRIER.....	7
1.4. ANNULATION D'EPREUVE	7
2. ASSURANCES.....	7
2.1. ASSURANCES.....	7
3. CONCURENTS ET PILOTES.....	8
3.1. LICENCES.....	8
3.2. ENGAGEMENTS	8
3.2.1. PARTICIPATION	8
3.2.2. ENGAGEMENT SAISON.....	8
3.2.3. ENGAGEMENT COURSE	8
3.2.4. ABSENCE D'UN PILOTE LORS D'UNE OU PLUSIEURS EPREUVES.....	8
3.3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	8
3.4. VERIFICATIONS TECHNIQUES.....	9
3.5. DEVOIRS DES PILOTES.....	10
4. VOITURES ADMISES ET CLASSIFICATIONS.....	10
4.1. CATEGORISATION VOITURES	10
4.2. CLASSIFICATION PILOTES	10
4.2.1. ELITE PRO	10
4.2.2. ELITE.....	10
4.2.3. LIGHT SERIES ET RACER.....	11
4.2.4. GUEST	11
4.2.5. VALIDATION DES CLASSIFICATIONS.....	11
4.2.6. VALIDITE DES CLASSIFICATIONS.....	11
4.2.7. DEMANDE DE DECLASSEMENT	11
4.3. NUMERO DE COURSE	12
5. CARBURANT - EQUIPEMENTS	12
5.1. CARBURANT	12
5.2. EQUIPEMENTS.....	12
5.2.1. ECHAPPEMENT	12

5.2.2.	TRANSPONDEUR	12
5.2.3.	LEST	13
5.2.4.	TELEMETRIE-TRANSMISSION	13
5.2.5.	SYSTEME DE REMORQUAGE.....	13
5.2.6.	CAMERA EMBARQUEE	13
6.	PUBLICITE.....	14
6.1.	OBLIGATOIRE	14
6.2.	PLAN DE STICKAGE.....	14
7.	SITES ET INFRASTRUCTURES	14
7.1.	STRUCTURE D'ACCEUIL	14
7.2.	ZONE DES STANDS	15
7.3.	AFFECTATION DES STANDS – PARC CONCURENT.....	15
7.3.1.	CIRCUIT	15
7.3.2.	PARC CONCURENT	15
7.3.3.	VOITURES PARTICULIERES.....	15
7.3.4.	OPERATIONS COMMERCIALES.....	16
8.	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	16
8.1.	BRIEFING	16
8.2.	FORMAT DE COURSE	16
8.3.	ESSAIS PRIVES	17
8.4.	ESSAIS QUALIFICATIFS	17
8.5.	COURSES	17
8.6.	PRE-GRILLE	17
8.7.	SAFETY CAR	17
8.8.	PARC FERME	18
8.9.	PNEUMATIQUES	18
8.9.1.	SPECIFICATIONS	18
8.9.2.	QUOTA	19
8.9.3.	« JOKER »	19
9.	PENALITE.....	19
9.1.	QUALIFICATIONS.....	19
9.2.	COURSE	20
10.	CLASSEMENT.....	20
10.1.	VAINQUEUR.....	20
10.2.	ORDRE.....	20
10.3.	POINTS.....	20
10.3.1.	CATEGORIE	21
10.3.2.	GENERAL.....	Erreur ! Signet non défini.

10.3.3.	TEAMS	21
10.4.	CLASSEMENT FINAL	21
11.	PRIX	22
11.1.	REMISE DES PRIX	22
11.2.	PRIME DE COURSE	22

REGLEMENT TECHNIQUE

1.	VOITURES ADMISES	23
1.1.1.	Modèle	23
1.1.2.	Motorisations admises	23
1.1.3.	Origine	23
2.	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	24
2.1.	POIDS MINIMUM	24
2.2.	LEST	24
2.3.	CARBURANT	24
2.4.	ELEMENTS DE SECURITE	24
2.4.1.	Sangle de remorquage	24
2.4.2.	Câbles de retenue de pare choc et pattes de fixation	25
2.4.3.	Coupe circuit	25
2.5.	REGLAGES AUTORISES	25
2.5.1.	Amortisseurs et Ressorts de suspension :	25
2.5.2.	Train avant	25
2.5.3.	Train arrière	26
2.5.4.	Hauteur de caisse	26
2.6.	JANTES ET PNEUMATIQUES	26
2.7.	MOTEURS	26
2.7.1.	MT09 (890cc)	26
2.7.2.	FZ09 (847cc) – N701E	27
2.7.3.	1300 XJR	27
2.8.	TRANSMISSION	30
2.8.1.	Boîte de vitesse du moteur	30
2.8.2.	Inverseur	30
2.8.3.	Pont arrière	30
2.9.	SYSTEMES DE FREINAGE	31
2.9.1.	Plaquettes de freins	31
2.9.2.	Disques de freins	31
2.9.3.	Etrier	31
2.9.4.	Durites	31

2.10.	ECHAPPEMENTS	31
2.11.	PRISES D'AIR.....	31
2.12.	PARE SOLEIL	31
2.13.	SIEGE, HARNAIS, EXTINCTEUR, EQUIPEMENT PILOTE	31
	3. VERIFICATIONS TECHNIQUES	32
3.1.	MESURES	32
3.2.	RAPPORT DE VERIFICATIONS	32
3.3.	PIECES NON CONFORMES	32
3.4.	LE REGLEMENT TECHNIQUE	32

PROJET

REGLEMENT SPORTIF

1. ORGANISATION

1.1. PROMOTEUR – PERMIS

1.1.1. PROMOTEUR

GP MOTORS SPORT SERIES SA
Route des Bonnefontaines, 6 1700 Fribourg
Suisse
orga@gpmotors-sport.com & regulations@ultimatecup.eu

1.1.2. ASN

L'ASN de tutelle est la FFSA
Fédération Française du Sport Automobile
32 Avenue de New York
75781 PARIS

1.1.3. PERMIS D'ORGANISATION

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA, n° de Visaen date du

1.2. REGLEMENT

1.2.1. La version française du présent Règlement Sportif et Technique ses annexes et ses éventuels additifs constitueront le texte définitif auquel il sera fait référence, en cas de controverse et d'interprétation.

1.2.2. Ce règlement sportif et technique rentrera en vigueur le 1er janvier 2026 et remplacera tout autre règlement pour le challenge.

1.2.3. Tous les concurrents inscrits à la LEGENDS CARS CUP seront informés de toute modification apportée à ce Règlement Sportif et Technique en spécifiant la date d'entrée en vigueur.

1.2.4. Tout concurrent, constructeur ou pilote souhaitant obtenir entre deux épreuves un éclaircissement sur un point du Règlement, pourra saisir le promoteur. Pour ce faire, le concurrent ou pilote devra adresser au promoteur une requête dûment motivée à l'adresse suivante : GP MOTORS SPORT SERIES SA, Route des Bonnefontaines, 6 à Fribourg en Suisse en précisant clairement les points sur lesquels il souhaite l'interprétation.

1.3. CALENDRIER

La **LEGENDS CARS CUP** se déroulera selon le calendrier ci-dessous.

	DATE	CIRCUIT
1	20-22 mars 2026	NAVARRA
2	24-26 avril 2026	PAUL RICARD
3	28-30 mai 2026	MAGNY-COURS
4	19-21 juin 2026	NOGARO
5	24-26 juillet 2026	VAL DE VIENNE
6	18-20 septembre 2026	LEDENON
7	9-11 octobre 2026	ALBI

Le calendrier est prévisionnel. La FFSA et **GP MOTORS SPORT SERIES SA** se réserve le droit de toute modification

1.4. ANNULATION D'ÉPREUVE

Si **GP MOTORSPORT SERIES SA** devait, pour différentes raisons, annuler ou reporter une épreuve à n'importe quel moment, aucun pilote de la série ne pourra réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

2. ASSURANCES

2.1. ASSURANCES

2.1.1. Pour chaque épreuve, le promoteur, doit souscrire une police d'assurance visant à couvrir la responsabilité civile de l'organisateur et des participants mais également de toute personne intervenant dans l'organisation. Cette assurance doit être conforme à la Réglementation FIA et au Code Sportif International en vigueur dans le pays où se déroule l'épreuve. Le certificat d'assurance sera annexé au règlement particulier de chaque épreuve et ainsi, tenu à la disposition des concurrents.

2.1.2. Cette assurance doit être conforme à la Réglementation FIA et au Code Sportif International en vigueur dans le pays où se déroule l'épreuve. Le certificat d'assurance sera annexé au règlement particulier de chaque épreuve et ainsi, tenu à la disposition des concurrents.

3. CONCURRENTS ET PILOTES

L'engagement à la **LEGENDS CARS CUP 2026** se fait sur invitation.

Le Promoteur peut refuser l'inscription à un concurrent dans la mesure où le **LEGENDS CARS CUP** est ouvert sur invitation.

3.1. LICENCES

3.1.1. Tous les pilotes devront être en possession d'une licence nationale ou internationale de concurrent – conducteur ou droit de participation en cours de validité. Un Titre de Participation (TP) National Circuit (voir condition auprès de l'ASA) est également accepté. La Legends Cars Cup collectera les justificatifs relatifs aux licences en même temps que l'inscription.

3.2. ENGAGEMENTS

3.2.1. PARTICIPATION

Il appartient à chaque pilote d'adresser le bulletin de participation dûment rempli à GP MOTORSPORT SERIES SA. L'engagement ne pourra être pris en compte qu'à cette condition.

3.2.2. ENGAGEMENT SAISON

Pour tout souhait d'inscription à la saison complète au **LEGENDS CARS CUP**, il faudra faire parvenir la demande au promoteur.

GP Motors Sport Series SA
Route des Bonnefontaines – 6
1700 Fribourg Suisse

Cette inscription devra parvenir au promoteur, accompagnée du règlement des frais d'inscription, au plus tard un mois avant la première épreuve. Des engagements tardifs pourront être acceptés jusqu'à 7 jours avant le début de la première épreuve.

3.2.3. ENGAGEMENT COURSE

Pour toute inscription à une épreuve **LEGENDS CARS CUP**, le concurrent devra envoyer sa demande au promoteur au plus tard 7 jours avant le début de l'épreuve.

Pour être prise en compte cette inscription devra être accompagnée du paiement à l'ordre du promoteur.

3.2.4. ABSENCE D'UN PILOTE LORS D'UNE OU PLUSIEURS EPREUVES

Dans le cas où un pilote ne participerait pas à une épreuve, et qu'elle qu'en soit la raison, même s'il s'agit d'une incapacité physique, il ne pourra prétendre au remboursement du montant de l'engagement auprès de la société **GP MOTORSPORT SERIES SA**.

Toutefois, le remplacement du pilote sur une épreuve est possible à la condition obligatoire suivante : un contrat pilote au nom du nouveau participant devra être signé et expédié à **GP MOTORSPORT SERIES SA**, 10 jours avant le début de l'épreuve.

GP MOTORSPORT SERIES SA désignera le pilote A et B pour toute la durée de la **LEGENDS CARS CUP 2026**.

3.3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Des vérifications administratives, obligatoires pour tout concurrent, se tiendront avant chaque début d'épreuve. Les informations relatives à ce contrôle seront spécifiées dans le règlement particulier de l'épreuve (dates d'ouverture du contrôle, horaires, lieu). Chaque concurrent devra présenter les

documents requis.

3.4. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Une fois le contrôle administratif fait, les concurrents pourront accéder aux vérifications techniques des voitures et équipements qui auront lieu à chaque épreuve. Ces vérifications sont obligatoires et seront réalisées par le délégué Technique Legends cars et ses adjoints.

Les Commissaires Techniques peuvent, entre autres, demander à vérifier la conformité d'une voiture à tout moment ; requérir qu'un concurrent ou ses équipes démontent une voiture pendant le contrôle afin de vérifier les conditions d'admissibilité ou de conformité ; exiger qu'un concurrent s'acquitte des frais résultants d'une non-conformité et/ou de fournir un échantillon ou une pièce jugés nécessaires.

Le concurrent doit assurer le démontage et remontage à la suite du contrôle.

Le contrôle technique se tiendra dans le local technique ou éventuellement dans le box du concurrent. Les informations relatives à ce contrôle seront spécifiées dans le règlement particulier de l'épreuve (dates d'ouverture du contrôle, horaires, lieu).

Les équipements pilote à présenter lors du contrôle sont les suivants (au premier engagement de chaque pilote) :

- Casque
- Système de Retenue Frontale RFT
- Combinaison
- Sous-vêtements
- Bottines
- Gants

Chaque concurrent devra remplir la déclaration de conformité de ses équipements (fiche fournie par l'organisateur) et la remettre au délégué technique celle-ci sera remise à jour des lors d'un changement d'équipement au cours de la saison

Des vérifications pourront être effectuées sur n'importe quelle voiture à tout moment de la manifestation. Généralement, après chaque séance officielle, le choix des concurrents se fera à la discrétion du délégué technique.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite du concurrent de la conformité de sa voiture.

En cas de non-conformité technique constatée en cours d'année, le concurrent pourra être exclu du Challenge pour l'année en cours et perdra tous ses droits.

Un autocollant d'autorisation à participer à l'épreuve sera apposé à la fin des vérifications techniques une fois les voitures acceptées par les Commissaires Techniques, les installations de ravitaillement (si concerné) et la conformité des équipements et des installations du stand vérifiées.

Une voiture ne peut participer à l'épreuve sans cet autocollant d'autorisation à participer à l'épreuve. Il ne doit jamais être enlevé (Pénalité : décision du collège) et doit rester visible en permanence.

Il est du devoir de chaque Concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs que sa voiture est en conformité avec ce règlement dans son intégralité à tout moment de l'épreuve et/ou de la saison.

3.5. DEVOIRS DES PILOTES

Tout pilote participant à une épreuve inscrite à la **LEGENDS CARS CUP 2026** devra connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité dans la Réglementation **FFSA** pour des épreuves en circuits : drapeaux de signalisation, etc...

Tout pilote désirant prendre le départ d'une épreuve devra assister obligatoirement aux briefings pilotes **FFSA** et **GP MOTORSPORT SERIES SA** lors de chaque épreuve : procédure de départ et d'arrêt, équipement du pilote, etc... Les règlements **FFSA** correspondants (Prescriptions Générales et Circuits) sont disponibles sur www.ffsa.org.

Tout pilote ne respectant pas le règlement sportif ou les règles de sécurité pourra faire l'objet de demande de sanctions auprès du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Chaque pilote devra respecter un esprit sportif tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit sous peine de demande de sanctions auprès du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

Le port d'une combinaison, de sous-vêtements, d'un casque, d'un système de retenue frontal de tête, de gants, de chaussures et d'une cagoule, satisfaisant aux normes en vigueur de la FFSA, est obligatoire pendant les essais officiels ou non et les courses. Ceci est valable pour tous les pilotes.

4. VOITURES ADMISES ET CLASSIFICATIONS

Toutes les voitures de type **LEGENDS CARS** acquises avant le 10 janvier 2007 conformes au règlement technique et possédant un passeport technique FFSA et uniquement les voitures de type **LEGENDS CARS** acquises neuves auprès de la société **APR** située au 5 rue du pavin, parc logistique, 63360 Gerzat immatriculée au greffe de Clermont-Ferrand sous le numéro de SIREN 421510546 entre 2023 et 2026 ou **HD EVENTS** après le 10 janvier 2007 pourront participer à la série. Toutes autres voitures ne répondant pas aux critères cités ci-dessus devront faire l'objet d'une demande spécifique auprès de **GP MOTORSPORT SERIES SA**. **GP MOTORSPORT SERIES SA** se réserve le droit d'interdire la participation d'une voiture sans en justifier le motif.

4.1. CATEGORISATION VOITURES

Les voitures sont catégorisées en fonction de leur motorisation :

- **ELITE/ELITE PRO** : Moteur MT09 (890cc)
- **RACER** : Moteur FZ09 (847cc)
- **LIGHT SERIES** : Moteur 1300XJR

4.2. CLASSIFICATION PILOTES

4.2.1. ELITE PRO

Tout pilote catégorisé Silver, Gold ou Platinum à la FIA sera automatiquement classé en **ELITE PRO** ou **RACER PRO**. Les pilotes non catégorisés ou catégorisés Bronze à la FIA déjà catégorisés **ELITE PRO** ou **RACER PRO** lors d'une épreuve de la Legends Cars Cup seront automatiquement classés **ELITE PRO** ou **RACER PRO**. Les champions **ELITE** et **RACER** de l'année précédente seront automatiquement classés **ELITE PRO** ou **RACER PRO**.

4.2.2. ELITE

Tout pilote non catégorisé à la FIA ou catégorisé **BRONZE** à la FIA n'ayant jamais été classé **ELITE**

PRO sera **ELITE** ;

4.2.3.LIGHT SERIES ET RACER

Pas de classification spécifique.

4.2.4.JUNIOR

Tous pilote de 25 ans ou moins (à date du début de saison)

Tous moteurs confondus

4.2.5.FEMININ

Toute pilote féminine.

Tous moteurs confondus

4.2.6.GUEST

Une catégorisation exceptionnelle pourra être mise en place par le Général manager ou le responsable de la coupe afin d'accueillir des invités exceptionnels. Les pilotes catégorisés « GUEST » ne marqueront pas de points pour le classement du challenge.

4.2.7.VALIDATION DES CLASSIFICATIONS

La commission de catégorisation, composée du Général Manager, du Responsable de la Coupe et d'un membre du collège de commissaires sportifs se réunira et approuvera, selon les critères définis, et à sa discrétion, la catégorisation définitive du pilote.

LEGENDS CARS			
1300 XJR	FZ09 – (847cc)	MT09 – (889cc)	
LIGHT SERIES	RACER	ELITE	ELITE PRO
Tous les pilotes	Tous les pilotes	FIA bronze AM (Non-catégorisé FIA)	FIA Silver – Gold – Platinum Déjà catégorisé pro en LC Champion Racer ou Elite N-1

4.2.8.VALIDITE DES CLASSIFICATIONS

La catégorisation sera valable pour la saison complète. Cependant, la commission de catégorisation se réserve le droit de recatégoriser un pilote au cours de la saison.

4.2.9.DEMANDE DE DECLASSEMENT

Les pilotes catégorisés **ELITE PRO** peuvent soumettre avant leur première participation à une épreuve de la saison 2026, une demande de changement de catégorisation afin de concourir dans le classement

ELITE. La commission de catégorisation, composée du Général Manager, du Responsable du la Coupe et d'un membre du collège de commissaires sportifs se réunira et pourra approuver, à sa discrétion, cette modification de catégorisation.

4.3. NUMERO DE COURSE

Le numéro de course, dans un but de communication et de gestion, pourra être choisi par le pilote s'il n'est pas déjà attribué et le conserver tant qu'il participera à la **LEGENDS CARS CUP**. Un minimum de 30 cm de haut est exigé pour la lisibilité des directeurs de course.

Un numéro de course sera fourni par l'organisateur à coller sur le tableau de bord au-dessus des interrupteurs de feux celui-ci devra être lisible par la caméra embarquée

5. CARBURANT – EQUIPEMENTS

5.1. CARBURANT

Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J.
Tout additif est interdit.

5.2. EQUIPEMENTS

5.2.1. ECHAPPEMENT

Pendant les essais et les courses l'utilisation d'un silencieux est obligatoire. Le niveau sonore maximal autorisé est de 100 dB mesuré à 75% du régime maximal, soit 6500 tr/mn, selon la méthode de mesure du bruit de la FFSA décrite dans le livret « Technique » de Réglementation de la FFSA. Les sanctions prévues en cas de non-conformité sont celles définies à l'article 4.2.3.1 du Règlement Standard des Circuits de la FFSA.

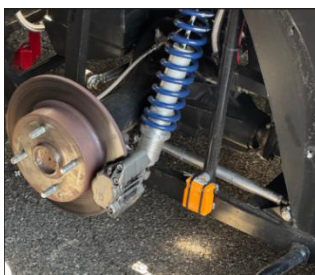
5.2.2. TRANSPONDEUR

Chaque voiture devra être équipée lors de chaque épreuve d'un transpondeur à batterie fournis par le promoteur.

Le concurrent est responsable du bon montage du système et de son bon fonctionnement en permanence.

Il est de la responsabilité du Team Manager et/ou du concurrent ne se trouvant pas dans la voiture durant une séance de s'assurer à tout moment que le nom du pilote indiqué sur les écrans de chronométrage est bien celui du pilote qui se trouve à l'intérieur de la voiture. Si le nom affiché sur les moniteurs n'est pas celui du pilote se trouvant à l'intérieur de la voiture, le Team Manager doit en informer la direction de course et le chronométrage immédiatement.

La position du transpondeur est décrite dans le règlement technique.



5.2.3.LEST

Si un lest s'avère nécessaire pour respecter le poids de conformité, il pourra être réalisé au moyen de plaques de plomb ou d'acier disposées obligatoirement à l'intérieur du tunnel de transmission ou dans la partie arrière de la voiture au niveau de la batterie ou entre le réservoir et le longeron. Il ne devra en aucun cas dépasser la partie basse du châssis celle-ci étant délimitée entre le sol et les tubes formant le cadre du châssis. Fixation par, au minimum, 2 vis et écrous NYLSTOP M8 Qualité : 8.8

5.2.4.TELEMETRIE-TRANSMISSION

Le transfert de données par télémétrie est interdit. La liaison radio est autorisée sur les voitures.

Les informations données par la direction de course seront affichées sur les écrans. Tous ces messages, doivent être respectés. Toutes les équipes doivent être connectées au système de messagerie de la direction de course.

5.2.5.SYSTEME DE REMORQUAGE

Toutes les voitures doivent être équipées à l'avant et à l'arrière d'une sangle de remorquage homologuée conformément à la réglementation FFSA des équipements de sécurité circuit

5.2.6.CAMERA EMBARQUEE

Une caméra embarquée est obligatoire dans chaque voiture et pourra être utilisée/consultée par le responsable de la Legends Cars Cup, le directeur de course ou le collège des commissaires en cas de problème/litige lors d'une épreuve. Le concurrent a obligation de fournir ces images aux officiels et/ou aux responsables de la Legends Cars Cup sur simple demande.

Elle devra être installée de manière rigide et sécurisée. Seules sont autorisées les fixations métalliques (brides ou colliers). Le montage devra être réalisé avant le contrôle technique de telle sorte que le délégué technique puisse en valider l'installation. La caméra devra être installée de manière à filmer vers l'avant.

L'Utilisation de la caméra embarquée se font selon les conditions suivantes :

- Les concurrents et pilotes doivent s'assurer que les caméras embarquées soient toujours en état de fonctionnement (charge de la batterie, capacité de la carte mémoire, etc...) et doivent systématiquement enregistrer les qualifications et les courses.
- Les images devront permettre de visualiser en même temps la piste et les mains du pilote sur le volant
- Il est précisé de débiter l'enregistrement au minimum à partir de la sortie de la Pit Lane pour la mise en grille de chaque course de chaque épreuve de la saison de la Legends Cars Cup, de manière à assurer le bon fonctionnement du dispositif prévu.
- Suivi de la traçabilité : les cartes mémoire peuvent-être saisies à tout moment par les Officiels (Direction de Course, Collège...) et/ou le Responsable de la Legends Cars Cup, le contenu de la ou des cartes identifiées au numéro de course du concurrent et/ou pilote doit pouvoir être vérifié en sa présence. Les caméras et cartes SD devront être identifiées avec le numéro de course du concurrent.
- Les enregistrements devront rester à la disposition du directeur de course et / ou du responsable de la Legends Cars Cup, durant la durée du Parc Fermé après la fin des courses.
- Si le concurrent venait à manquer à cette obligation, sa voiture fera l'objet d'une non- conformité

technique qui sera sanctionnée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- En cas de problème/litige en absence d'images, le concurrent sera reconnu responsable d'office.
- Les responsables de la Legends Cars Cup se réservent le droit d'utiliser les images embarquées à des fins de promotion.

6. PUBLICITE

6.1. OBLIGATOIRE

Les concurrents et pilotes participants au **LEGENDS CARS CUP** doivent apposer sur leur voiture pour chaque épreuve et ce avant le début des vérifications techniques, la publicité imposée par le Promoteur (voir tailles et emplacements selon le plan d'identification en annexe). Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des voitures définie par le Promoteur ne pourra être modifiée par les pilotes et/ou les concurrents.

Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité en concurrence avec **LEGENDS CARS CUP** et l'un de ses partenaires (sauf accord donné par le Promoteur). En cas de non-respect du plan d'identification défini par Ultimate Cup Series, des pénalités seront infligées (voir annexe).

6.2. PLAN DE STICKAGE

Le plan de stickage à respecter est détaillé en annexe.

7. SITES ET INFRASTRUCTURES

7.1. STRUCTURE D'ACCEUIL

Chaque pilote propriétaire d'une **LEGEND CAR** disposera, durant toute la saison, d'un emplacement dans le village **LEGENDS CARS CUP** et devra respecter obligatoirement l'emplacement et l'espace prévu pour sa voiture, et veiller à la propreté de cet espace.

Chaque pilote pourra décorer son stand sur l'espace qui lui sera désigné sans toutefois déborder sur l'espace voisin.

Cet aménagement pourra se faire, sans altérer la structure mise en place et le sol (sous la voiture), au moyen d'un revêtement :

- En matière synthétique
- En bois
- En lino (nota : la moquette est interdite)
- En tapis Sixten Environnemental
- Sur la partie verticale au fond de la tente, au moyen
- De bâche tendue et fixée
- De panneaux de bois ou de matières synthétiques correctement fixés.

Il est formellement interdit de coller des stickers, percer ou dégrader la structure d'accueil.

Dans le cas de l'application de la disqualification de l'épreuve pour les motifs ci-dessus, l'organisateur pourra prononcer à son tour l'exclusion de la série sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Les teams (structure manageant plusieurs voitures) pourront bénéficier sur demande auprès d'APR d'un emplacement supplémentaire pour le stockage de matériel technique.

7.2. ZONE DES STANDS

Lorsque le circuit le permet, la voie des stands est divisée en trois zones :

- "Voie rapide" : c'est la voie la plus proche du mur de la zone de signalisation. Une voiture ne peut accéder à la voie rapide que par ses propres moyens.
- "Voie d'accélération et de décélération" : c'est la voie centrale.
- "Zone de travail" : c'est la partie la plus proche des stands où il est permis de travailler sur les voitures. Elle est matérialisée d'un côté par un mur ou par une ligne peinte devant le rideau du stand et de l'autre par une ligne de séparation avec la voie centrale.

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine de pénalité.

7.2.1. Tout pilote ayant dépassé le lieu de son emplacement d'arrêt ne peut y revenir que moteur arrêté, la voiture étant poussée à la main.

7.2.2. Pour reprendre la piste, le pilote rejoindra immédiatement la route de course que constitue la voie des stands, en franchissant la ligne continue qui délimite la zone d'arrêt dite "zone de travail".

7.2.3. Tout usage irrégulier (accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie) de la zone des stands fera l'objet de pénalités

7.2.4. Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans la voie des stands en dehors de la période réservée au Pit-Walk.

7.2.5. Le promoteur pourra imposer un emplacement de travail par voiture dans la « Zone de travail »

7.3. AFFECTATION DES STANDS – PARC CONCURRENT

Le Promoteur est seul compétent pour l'affectation des stands et les emplacements dans les parcs concurrents.

7.3.1. CIRCUIT

Les concurrents devront se conformer au règlement de police du circuit et notamment l'utilisation des sanitaires, des prises de courant ou d'eau, la circulation dans le parc, le respect des riverains pour ce qui concerne la mise en route des moteurs en dehors des heures prescrites. Dès la fin des vérifications techniques préliminaires, toute voiture vérifiée ne peut quitter les installations du circuit sans un accord exprès du Directeur de Course.

7.3.2. PARC CONCURRENT

L'organisateur de l'épreuve aura toute latitude pour faire respecter le règlement concernant le parc concurrent et devra faire un rapport au Collège des Commissaires Sportifs pour tout manquement à l'une des règles énoncées ci-dessus.

Tout manquement aux règles définies par cet article pourra faire l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

7.3.3. VOITURES PARTICULIERES

Le Promoteur pourra interdire l'accès du parc aux voitures particulières, à l'exclusion des véhicules d'assistance, à condition qu'il mette à la disposition de celles-ci un parking aménagé situé à proximité immédiate du parc concurrent.

7.3.4. OPERATIONS COMMERCIALES

Toute opération à caractère commercial ou promotionnel devra avoir reçu, par écrit, l'autorisation de la Direction du circuit.

8. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

8.1. BRIEFING

Se référer au Règlement Standard des Circuits « Asphaltes » FFSA. Tous les pilotes et team-managers participant à l'épreuve devront être présents pendant toute la durée du Briefing sous peine de pénalités.

8.2. FORMAT DE COURSE

Chaque épreuve doit être disputée par deux pilotes désignés pilote A, pilote B, mais il est possible que la totalité d'une épreuve soit disputée par un seul pilote (sauf format spécial exceptionnel).

Au **LEGENDS CARS CUP**, chaque équipage doit participer aux 2 séances d'essais qualificatifs et aux 4 manches de chaque épreuve. Toute voiture ayant commencé une épreuve ne pourra prétendre à un quelconque remboursement en cas d'abandon.

L'usage d'une voiture de secours (mulet) est autorisé si celle-ci a été soumise aux vérifications techniques et acceptée.

Chaque pilote participera à :

SI 2 PILOTES	SI PILOTE UNIQUE
1 séance d'essais privés pilote A (30 mins)	2 séances d'essais privés (2x30 mins)
1 séance d'essais privés pilote B (30 mins)	
1 séance d'essais qualificatifs pilote A (15 mins)	2 séances d'essais qualificatifs (2x15 mins)
1 séance d'essais qualificatifs pilote B (15 mins)	
2 manches sprint pilote A (Course 1 & 3) (2x20 mins)	4 manches sprint (4x20 mins)
2 manches sprint pilote B (Course 2 & 4) (2x20 mins)	

Le promoteur se réserve le droit de modifier ponctuellement dans la saison le format de course pour assurer le bon déroulement de l'évènement.

Le promoteur se réserve le droit d'interdire le « Bump/draft » ou toute autre technique impliquant un contact entre 2 voitures dans le but de gagner de la performance ou un avantage à tout moment d'une épreuve ou de la saison, et sans justification.

Dès la déclaration d'une piste humide et/ou de conditions à risques déclarée par la direction de course le « Bump/draft » est interdit.

Dans l'un de ces cas, ce processus sera sanctionné d'un drapeau noir à l'appréciation du directeur de course.

8.3. ESSAIS PRIVÉS

Des séances d'essais privés et/ou libres pourront être organisées par le Promoteur au plus tôt le jeudi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs. Tout pilote participant à des séances d'essais privés dans le cadre de l'épreuve devra impérativement se conformer aux mêmes règles que celles appliquées pendant les séances d'essais officiels et la course.

Tout pilote admis à participer à la course est tenu de prendre part à au moins une séance d'essais officielle qui se déroule suivant le programme défini dans le règlement particulier de l'épreuve, et ce sur la voiture sur laquelle il est engagé sauf accord du général manager ou du responsable de la coupe.

8.4. ESSAIS QUALIFICATIFS

L'ordre de départ des séances qualificatives se fera dans l'ordre des résultats de la séance d'essais privés 2.

Dans le cas d'une sortie de piste due exclusivement à une faute de pilotage affectant le déroulement de la séance qualificative (un drapeau rouge, procédure FCY...), le pilote responsable de l'interruption de séance sera pénalisé par un recul de 10 places sur la grille de départ de la course.

Le ravitaillement en carburant n'est pas autorisé entre les deux séances de qualification. (Sauf dérogation exceptionnelle par le général manager ou le responsable de la coupe)

Le temps réalisé par chacun des pilotes lors de la première séance d'essais qualificatifs détermine la grille de départ de la manche 1.

Le temps réalisé par chacun des pilotes lors de la seconde séance d'essais qualificatifs détermine la grille de départ de la manche 2.

La position d'arrivée de chacun des pilotes lors de la manche 1 détermine la grille de départ de la manche 3.

La position d'arrivée de chacun des pilotes lors de la manche 2 détermine la grille de départ de la manche 4.

RESULTAT/CLASSEMENT	POSITION SUR LA GRILLE
QUALIF 1	COURSE 1
QUALIF 2	COURSE 2
COURSE 1	COURSE 3
COURSE 2	COURSE 4

8.5. COURSES

Elles ont une durée de 20 min maximum. Les départs des manches se feront lancés et conformes à la réglementation **FFSA**. Les procédures de départ pourront être selon les épreuves du type allégé ou classique conformément aux articles 7.3.1.4.2 et 7.3.1.4.2 du Règlement Standard des Circuits de la FFSA.

Le changement de pilote est interdit lors des courses.

8.6. PRE-GRILLE

Toutes les voitures doivent rejoindre la zone de rassemblement 30 min avant le signal d'ouverture de la voie des stands pour les séances qualificatives et les courses.

8.7. SAFETY CAR

Selon l'article 2.10 de l'annexe H de la FIA.

8.8. PARC FERME

8.8.1. Le régime de parc fermé est celui sous lequel se trouvent les voitures à la fin d'une séance d'essais qualificatifs, dès la présentation du drapeau à damiers ou d'un drapeau rouge. Si c'est du fait d'un drapeau rouge, les voitures seront immobilisées devant leur stand sans aucune intervention mécanique possible sauf si le collègue des commissaires en donne l'autorisation. Pendant la course, en cas d'interruption de la course consécutive à la présentation du drapeau rouge, les concurrents se trouvent également sous le régime du parc fermé et devront se conformer aux instructions du Directeur de Course et/ou de ses assistants.

8.8.2. A l'arrivée de la course, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placés sous le régime du parc fermé.

8.8.3. Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire, sauf avis contraire des officiels. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion du contrevenant.

8.8.4. Lorsque les voitures se trouvent en régime de parc fermé, toute intervention est interdite sur les voitures à l'exception de ce qui suit :

- Par le pilote
 - Dépose et repose du volant
 - Utilisation de la radio et des commandes
 - Coupure des circuits électriques
- Par les techniciens de l'équipe
 - Mesure de la pression des pneus
 - Mesure de la température des pneus

Toute autre intervention est interdite sans l'autorisation expresse des officiels chargés de contrôler l'application du régime de parc fermé. Ceci concerne notamment :

- L'ouverture des capots
- Le changement des roues
- L'accès aux systèmes de gestion moteur et d'acquisition de données, y compris en mode sans fil
- Le retrait de la carte vidéo

8.8.5. En cas d'incident nécessitant des travaux sur la voiture, la levée exceptionnelle du parc fermé pourra être accordée sur demande du concurrent par le commissaire technique responsable

8.9. PNEUMATIQUES

8.9.1. SPECIFICATIONS

Un seul type de pneumatique est autorisé selon le descriptif ci-dessous :

MARQUE	MRF
DIMENSIONS	205/60R13
TYPE	LCC EDITION

Toute modification de la géométrie de la bande de roulement par action mécanique (rasage, passage au tour, etc...) est interdite.

Tout traitement de pneu externe ou interne est interdit

Les pneus utilisés ne peuvent être fournis exclusivement que par le fournisseur :

APR

3, rue du Pavin - Parc Logistique
63360 GERZAT / France
Tel : 04 73 24 24 24

Les pneus sont à commander au minimum 10 jours avant l'épreuve.

8.9.2. QUOTA

4 pneumatiques neufs sont obligatoires lors de la séance d'essais qualificatifs de la première participation à une manche de la saison 2026. Un maximum de 10 pneumatiques pourra être utilisé sur la saison complète.

Les pneumatiques seront identifiés par un numéro.

L'utilisation des pneumatiques enregistrés est obligatoire à partir des qualifications pour toutes les épreuves de la saison.

Chaque concurrent devra déclarer au contrôleur technique la liste des 4 pneumatiques affectés à sa voiture, puis devra enregistrer chaque pneumatique supplémentaire utilisé.
Chaque concurrent ne pourra utiliser que les pneus de l'année associés à la voiture.

8.9.3. « JOKER »

En cas de destruction d'un pneumatique à la suite d'une sortie de piste ou accrochage, une demande d'attribution d'un pneu supplémentaire peut être faite à GP MOTORSPORT SERIES SA après avis du fournisseur de pneumatiques après validation du commissaire technique de la **LEGENDS CARS CUP**. Le concurrent devra effectuer un nouvel enregistrement (ceci n'est pas valable pour les « plats » engendrés lors d'un blocage de roue au freinage).

9. PENALITE

Dans les stands, tout dépassement de la vitesse maximale autorisée ainsi que tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite pourra être sanctionné par une pénalité en temps de 30 secondes dans le classement de la course.

Tout ravitaillement en carburant est interdit durant les séances d'essais privés, d'essais qualificatifs, les courses et même l'arrêt/neutralisation.

9.1. QUALIFICATIONS

En cas de non-respect de la route de course

- Première infraction : temps au tour en cours annulé
- Deuxième infraction : temps au tour en cours annulé
- Troisième infraction : temps au tour en cours annulé et meilleur temps du pilote de la séance annulé
- Infractions suivantes : temps au tour en cours annulé

Seront sanctionnés par une annulation du meilleur temps de la séance en cours du pilote

- Provocation d'un drapeau rouge

- Gêne intentionnelle d'un autre concurrent en piste

9.2. COURSE

Seront sanctionnés par une pénalité en temps de **30 secondes** dans le classement de la course

- Conduite anti-sportive
- Non-respect des drapeaux
- Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation
- Dépassement sous procédure SC
- Caméra embarquée non-fonctionnelle/ absence d'enregistrement

Seront sanctionnés par une pénalité en temps de **10 secondes** dans le classement de la course

- Départ anticipé
- Simulation de départ lors du tour de formation
- Non-respect des distances imposées lors du tour de formation lors d'un départ
- Dépassement lors du tour de formation précédent le départ lancé
- Causer non-intentionnellement une collision

Seront sanctionnés par une pénalité en temps de **5 secondes** dans le classement de la course

- Non-respect de la route de course (dès la troisième infraction, 5 secondes ensuite à chaque infraction constatée)

10. CLASSEMENT

10.1. VAINQUEUR

Le premier du classement sera celui qui, après avoir franchi la ligne d'arrivée, aura parcouru la distance imposée dans le minimum de temps ou le maximum de distance dans le temps imparti pour les courses en temps réel. Seuls les temps du chronométrage réalisés par les chronomètres officiels licenciés à la FFSA sont valables et servent à effectuer les classements des essais et courses.

10.2. ORDRE

Les pilotes qui ont franchi la ligne d'arrivée, sont classés d'après le nombre de tours d'après l'ordre de leur dernier passage sur la ligne d'arrivée.

10.3. POINTS

A chaque épreuve un classement individuel (par pilote) est établi avec un podium pour chacune des courses.

On distingue 3 classements :

- Catégorie (ELITE/ELITE PRO/RACER PRO/RACER/ LIGHT SERIES)
- Général (toute catégorie confondue)
- Teams (2 meilleures voitures du team)

10.3.1. Général

Pour marquer des points au classement général, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% du nombre de tours du 1^{er} au classement général.

Les points sont attribués selon le barème suivant en fonction de l'ordre d'arrivée des pilotes :

1 ^{er}	50 pts	11 ^{ème}	30 pts	21 ^{ème}	20 pts	31 ^{ème}	10 pts
2 ^{ème}	45 pts	12 ^{ème}	29 pts	22 ^{ème}	19 pts	32 ^{ème}	9 pts
3 ^{ème}	42 pts	13 ^{ème}	28 pts	23 ^{ème}	18 pts	33 ^{ème}	8 pts
4 ^{ème}	40 pts	14 ^{ème}	27 pts	24 ^{ème}	17 pts	34 ^{ème}	7 pts
5 ^{ème}	38 pts	15 ^{ème}	26 pts	25 ^{ème}	16 pts	35 ^{ème}	6 pts
6 ^{ème}	36 pts	16 ^{ème}	25 pts	26 ^{ème}	15 pts	36 ^{ème}	5 pts
7 ^{ème}	34 pts	17 ^{ème}	24 pts	27 ^{ème}	14 pts	37 ^{ème}	4 pts
8 ^{ème}	33 pts	18 ^{ème}	23 pts	28 ^{ème}	13 pts	38 ^{ème}	3 pts
9 ^{ème}	32 pts	19 ^{ème}	22 pts	29 ^{ème}	12 pts	39 ^{ème}	2 pts
10 ^{ème}	31 pts	20 ^{ème}	21 pts	30 ^{ème}	11 pts	40 ^{ème} et +	1 pt

10.3.2. CATEGORIE

Pour marquer des points au classement par catégorie, un pilote devra avoir parcouru minimum 75% du nombre de tours du 1^{er} au classement de sa catégorie sur la course. Lui-même devant avoir parcouru minimum 50% du nombre de tour du premier de la course. Des points par catégories seront attribués si au minimum 4 pilotes de la catégorie prennent le départ d'une course.

Les points attribués par catégorie sont les points du classement général.

A l'issue des quatre manches, les pilotes inscrits en A et B se verront attribués la moyenne des points acquis lors des manches 1 & 3 ainsi que la moyenne des points acquis lors des manches 2 & 4, les pilotes inscrits en A ou B conservent les points des deux manches auxquelles ils ont participé. En cas d'égalité de points, seul le temps réalisé lors de leur première séance d'essais chronométrés respective départagera les pilotes.

10.3.3. TEAMS

Un team pourra marquer des points au classement en déclarant sa participation avant le début de la saison (ou d'une épreuve si participation au cours de la saison). Un team devra déclarer les pilotes affiliés pouvant marquer des points pour son compte. Un pilote ne pourra être déclaré que pour un seul team et ne pourra pas changer de team en cours de saison (hors accord exceptionnel du général manager ou du responsable de la coupe).

Pour marquer des points au classement teams, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% du nombre de tours du 1^{er} au classement général.

Les points sont attribués selon du classement général. Les deux pilotes de chaque team les mieux classés au classement général marquent des points pour ce classement.

10.4. CLASSEMENT FINAL

Il correspond à l'addition des résultats dans chacune des catégories, au général et au classement teams.

En fin de saison, Conformément à l'article III- des Prescriptions Générales de la FFSA en cas d'égalité de points, les places seront données en fonction du nombre de victoires, puis de secondes places, troisièmes places et ainsi de suite.

11. PRIX

11.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix s'effectuera lors du podium, après l'arrivée de la course. Il y aura un podium par catégorie.

Des trophées ou coupes seront distribués à chaque pilote prétendant au podium de chaque course et au classement de fin de saison.

Après chaque course, seront récompensés les équipages des trois premières voitures de chaque catégorie **LEGENDS CARS CUP**.

Pour les catégories comportant moins de 4 partants seul le premier sera appelé sur le podium. Tout pilote prétendant au podium devra obligatoirement se présenter en combinaison.

Les prix à l'arrivée, indiqués dans le règlement de la catégorie ou dans le règlement particulier de la compétition, sont remis au concurrent ou à la personne désignée par celui-ci sur le bulletin d'engagement.

Seuls pourront prétendre aux prix distribués les pilotes ayant effectué, au minimum, 75 % du nombre de tours effectués par le vainqueur de la catégorie.

Le promoteur pourra attribuer des lots à sa convenance.

11.2. PRIME DE COURSE

A chaque manche, les pilotes des catégories ELITE PRO et ELITE pourront percevoir des primes de course valables sous la forme de bons d'achat (TTC) en engagement à valoir sur les catégories ELITE PRO et ELITE pour la saison 2026 et 2027. Elles sont réparties comme suit :

ELITE PRO	
1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€

ELITE	
1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€

REGLEMENT TECHNIQUE

Le règlement technique n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation, il faut donc à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite s'il elle n'est pas expressément autorisée.

1. VOITURES ADMISES

1.1.1. Modèle

Voitures de type LEGEND CAR

1.1.2. Motorisations admises

Sont acceptées (Cf article 5) :

- Moteurs YAMAHA MT 09 (890cc)
- Moteurs YAMAHA F Z 09 (847cc), type : N701E
- Moteurs YAMAHA 1300 XJR, types : P502E, P506E, P508E, P515E.

1.1.3. Origine

Toutes les voitures de type LEGENDS CARS acquises avant le 10 janvier **2007** conformes au règlement technique et possédant un passeport technique FFSA et uniquement les voitures de type LEGENDS CARS acquises neuves auprès de la société APR située au 5 rue du pavin, parc logistique, 63360 Gerzat immatriculée au greffe de Clermont-Ferrand sous le numéro de SIREN 421510546 pour les années 2023, 2024 et 2026 ou HD EVENTS après le 10 janvier 2007 pourront participer à la série. Toutes autres voitures ne répondant pas aux critères cités ci-dessus devront faire l'objet d'une demande spécifique auprès de GP MOTORSPORT SERIES SA.

Les voitures d'occasions sont admises à la condition qu'elles respectent les critères techniques décrits par ce règlement. En cas de mise en conformité le concurrent devra se servir en pièce exclusivement chez le distributeur APR.

GP MOTORSPORT SERIES SA se réserve le droit d'autoriser ou d'interdire la participation d'une voiture sans en justifier le motif.

Aucune modification ou adjonction d'élément, que ce soit mécanique ou de carrosserie, ne pourra Être faite après livraison de la voiture sans un accord écrit de GP MOTORSPORT SERIES SA. Les

Concernant le numéro de course et dans un but de communication et de gestion, chaque pilote pourra choisir son numéro de course s'il n'est pas déjà attribué et le conserver tant qu'il participera à la LEGENDS CARS CUP **2026**. Un minimum de 30 cm de haut est exigé pour la lisibilité des directeurs de course.

Niveau sonore maximal 100 dB mesuré à 75% du régime maximal, soit 6500 tr/mn, selon la méthode de mesure du bruit de la FFSA décrite dans le livret « Technique » de Réglementation de la FFSA. Les sanctions prévues en cas de non-conformité sont celles définies à l'article 4.2.3.1 du Règlement Standard des Circuits de la FFSA.



2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des pièces devront provenir du distributeur APR. L'ensemble des éléments de la voiture devra rester conforme à sa définition et aspect d'origine et devra provenir obligatoirement du distributeur APR. Pare carter ou pièce assimilée est strictement interdit en circuit.

2.1. POIDS MINIMUM

Voitures équipées du moteur MT09 (catégorie Elite Pro et Elite) : 585 kg

Voitures équipées du moteur FZ09 (catégorie Racer) : 590 kg

Voitures équipées du moteur 1300XJR (catégorie Light Serie) : 610 kg

Mesuré à tout moment de l'épreuve, voiture en état de marche avec pilote et ses équipements à bord.

Ce poids sera contrôlé avec les balances fournies par GP MOTORSPORT SERIES SA prévue pour l'épreuve. Celles-ci seront disponibles à tout moment à l'ensemble des pilotes.

A l'issue de n'importe quelle séance d'essai ou de course, un contrôle du poids pourra être effectué par le Commissaire Technique de la LEGENDS CARS CUP 2026.

Toute voiture qui ne respecterait pas la valeur minimale fixée pour le poids ou dont le concurrent aurait refusé de se soumettre à la pesée, sera déclaré non-conforme.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer son déclassement de la séance d'essai ou de la course précédant ce contrôle sans préjuger d'une éventuelle demande de sanction disciplinaire.

2.2. LEST

Si un lest s'avère nécessaire, il pourra être réalisé au moyen de plaques de plomb ou d'acier disposées obligatoirement à l'intérieur du tunnel de transmission ou dans la partie arrière de la voiture au niveau de la batterie ou entre le réservoir et le longeron.

Il ne devra en aucun cas dépasser la partie basse du châssis celle-ci étant délimitée entre le sol et les tubes formant le cadre du châssis.

Fixation par, au minimum, 2 vis et écrous NYLSTOP M8 Qualité : 8.8

2.3. CARBURANT

Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J tout ajout d'additifs est strictement interdit

Pression de carburant : 48psi +/- 1psi

Des prélèvements pour analyse pourront avoir lieu à tout moment de l'épreuve

La quantité d'essence dans les réservoirs à tous moments de l'épreuve doit être de 2litres

2.4. ELEMENTS DE SECURITE

2.4.1. Sangle de remorquage

Toutes les voitures doivent être équipées à l'avant et à l'arrière d'une sangle de remorquage homologuée FFSA toujours en bon état et matérialisée par une flèche de couleur visible

2.4.2. Câbles de retenue de pare choc et pattes de fixation

Deux câbles de retenue en cas de casse des fixations métallique doivent être présents sur chaque pare chocs

Uniquement ceux fournis et homologués par APR.

Ils devront être en bon tout au long de la saison

Les pattes fixations métalliques des pare chocs devront être en bon état et respecter leurs rôles de fusible à chaque départ de courses.

Epaisseur maximale autorisée : 3mm

2.4.3. Coupe circuit

Il devra être clairement identifié à l'intérieur et a l'extérieur par des stickers homologués FFSA



2.5. REGLAGES AUTORISES

2.5.1. Amortisseurs et Ressorts de suspension :

Les amortisseurs autorisés sont ceux d'origine distribués par APR :

BILSTEIN : réf 925x00x114 kit Butée 925x00x115

AFCO : réf 925x00x130 kit butée 925x00x133

Les ressorts devront se situer à l'intérieur des valeurs de dureté maximum et minimum suivantes :

Dureté minimum 225 livres.

Dureté maximum 350 livres.

Les ressorts de suspension devront obligatoirement provenir du distributeur **APR**.

La valeur de dureté inscrite sur le ressort doit rester lisible sous peine de non-conformité

2.5.2. Train avant

Angle de carrossage : libre

Angle de chasse : libre

Parallélisme : libre

Voie avant ou arrière : libre

Empattement : 1860 mm +/- 15mm

2.5.3. Train arrière

Alignement Autorisé

Empattement : libre

Carrossage : 0° +/- 1 ° par roue

Parallélisme : 0mm +/-1 mm par roue

2.5.4. Hauteur de caisse

Hauteur : 90 mm

Mesurée entre le sol et le châssis à l'aplomb des tubes châssis les plus bas.

Mesurée à tout moment de l'épreuve, voiture en état de marche avec une pression des pneus de 2 bars, sans pilote à bord.

Un emplacement de référence pour la mesure de la garde au sol sera effectué par le commissaire technique de la LEGENDS CARS CUP au début de chaque épreuve.

2.6. JANTES ET PNEUMATIQUES

Marque : MRF LCC

Taille : 205/60R13

Type : LCC EDITION

Jantes : uniquement distribuées par APR :

réf 135x00x118

réf 135x00x120

2.7. MOTEURS

Le liquide présent dans les radiateurs de refroidissement sera obligatoirement un liquide non-gras (eau ou eau distillée)

2.7.1. MT09 (890cc)

Les moteurs MT09 devront être conformes à la fiche d'homologation fournie en annexe. Ils sont plombés lors de la livraison.

Toute intervention nécessitant la dépose des plombs ne pourra être effectué uniquement que par APR ou un technicien agréé par APR.

Seuls les ensembles calculateurs / corps de papillons identifiés et commercialisés par APR sont autorisés.

Les calculateurs AIM sont autorisés.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser un système de communication pour contrôler la cartographie moteur utilisée et réinjecter la cartographie en vigueur.

Les bougies autorisées sont : 947010044600 fournies par APR (origine Yamaha)

Les bobines autorisées sont : 1WS823100000 fournies par APR (origine Yamaha)

Le démarreur autorisé est : BFD818900000 fournis par APR (origine Yamaha)

Filtres à air : le seul modèle de filtre à air autorisé est le modèle commercialisé par APR sous la référence : 105X00X164

Les systèmes additionnels de refroidissement par huile ne sont pas autorisés.

Le système de tension de chaîne de distribution devra être d'origine US Legends cars (vis + patin de pression d'origine yamaha comme décrit sur la photo ci-dessous.

2.7.2.FZ09 (847cc) – N701E

Seuls les moteurs identifiés, plombés et fournis par APR sont autorisés.

Les moteurs N701E devront être conformes à la fiche d'homologation fournie en annexe. Ils sont plombés lors de la livraison.

Toute intervention nécessitant la dépose des plombs ne pourra être effectué uniquement que par APR ou un technicien agréé par APR.

Présence obligatoire des carter moteur, carter d'embrayage, carter d'huile ainsi que tous les caches strictement d'origine et conformes aux types moteurs précisés ; toute modification est strictement interdite, à l'exception de la pose d'adaptateurs filetés sur le carter moteur afin de permettre l'éventuelle équipement de sonde de température et/ou de pression

Seuls les ensembles calculateurs / corps de papillons identifiés et commercialisés par APR sont autorisés.

Les calculateurs GET et AIM sont autorisés.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser un système de communication pour contrôler la cartographie moteur utilisée et réinjecter la cartographie en vigueur.

Le marquage constructeur du type et numéro de série du calculateur et du corps de papillons doit être strictement lisibles et d'origine.

Seuls les injecteurs d'origine portant la référence constructeur 4C8-13761-00 sont autorisés.

Filtres à air : le seul modèle de filtre à air autorisé est le modèle commercialisé par APR sous la référence : 105X00X164

Les bougies d'allumage sont libres.

Aussi, un système de coupure d'allumage au passage d'un rapport peut être monté (shifter). Aucune modification d'aucun élément du système d'allumage et d'injection n'est autorisée.

La voiture devra être impérativement équipée de système de démarrage d'origine fonctionnel, ainsi que de tous les éléments de charge, batterie, alternateur, régulateur, d'origine et parfaitement fonctionnels.

2.7.3.1300 XJR

Le gravage constructeur du type et numéro de série du moteur doit être strictement lisible d'origine.

Présence obligatoire des carter moteur, carter d'embrayage, carter d'huile ainsi que tous les caches strictement d'origine et conformes aux types moteurs précisés ; toute modification est strictement interdite, à l'exception de la pose d'adaptateurs filetés sur le carter moteur afin de permettre l'éventuelle équipement de sonde de température et/ou de pression, ainsi que la pose éventuelle du système de dérivation d'huile commercialisée par APR (ref : 105x00x362)

Présence obligatoire de tous les joints conformes aux joints d'origine Yamaha. La pose de plusieurs joints d'embase, afin de respecter le rapport volumétrique imposé, est autorisé.

La mise à l'air du carter moteur, ainsi que la collecte des vapeurs d'huile se fera via le système d'origine Yamaha. Toute modification de ce système, ou tout aménagement d'un autre système, est strictement interdit. Les vapeurs d'huile devront être impérativement collectées dans un récipient.

Tout l'attelage mobile du moteur, pistons, segments, bielles, vilebrequin devra être strictement d'origine Yamaha. Toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface, même à des fins d'équilibrage, est strictement interdit.

Le bloc cylindre refroidi par air d'origine du moteur pourra être remplacé par un modèle à refroidissement liquide commercialisé par APR, à l'exclusion de tout autre modèle.

L'usinage, le re-chemisage, le réalésage du bloc est autorisé dans la limite toutefois de pouvoir accueillir un piston d'origine Yamaha, prévu pour le type moteur précisé au début de ce règlement. Tout traitement de type Nikasil des chemises est interdit.

La modification du bloc par procédé d'usinage ou soudure à des fins d'aménagement du système de Refroidissement est autorisé.

La culasse devra impérativement provenir d'un moteur Yamaha XJR 1300 de type précisé au début de ce règlement, à l'exclusion de tout autre modèle.

Les soupapes devront impérativement être d'origine Yamaha, le diamètre de la queue devra rester constant. La rectification de la portée et de l'extrémité de la queue portant sur le poussoir est autorisée. Les ressorts, coupelles, clavettes et poussoirs devront être strictement d'origine Yamaha, toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface, ainsi que toute modification du tarage des ressorts de soupape, est interdite.

Les guides de soupape d'origine pourront être remplacés par des guides de matière libre, à condition toutefois que la taille (longueur minimum 40 mm) et la forme restent conformes au guide d'origine, notamment le dépassement du guide dans le conduit d'admission ou d'échappement.

Les sièges de soupape pourront également être usinés ou remplacés par des modèles de taille, de forme et de matière libre.

L'usinage du plan de joint de la culasse, ainsi que l'usinage des fûts de goujons de cylindre à des fins de réparation, est autorisé.

Hauteur de culasse mini : 104.6 mm ou si inférieure : pose obligatoire de joints d'embase des cylindres supplémentaires afin de compenser la différence.

Le rapport volumétrique maximum autorisé est de 10,2 : 1

La culasse pourra également être usinée afin d'adapter le système de dérivation d'huile commercialisé par APR (ref : 105x00x362) communiquant avec les systèmes de graissage sous pression d'huile.

Toute autre modification de la culasse, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite.

Les arbres à cames, ainsi que leurs poulies, devront être strictement d'origine Yamaha. Toute modification par usinage, traitement thermique ou de surface est interdite.

Le calage de la distribution devra être strictement conforme au calage prévu par le constructeur, à savoir :

Avance ouverture admission 24° avant PMH

Retard fermeture admission 64° après PMB

Avance ouverture échappement 64° avant PMB

Retard fermeture échappement 24° après PMH

La levée maximale est de 8.00 mm, +/- 0.05.

Le mécanisme de distribution devra être complet et strictement d'origine. Présence obligatoire de tous les patins et guides. La chaîne de distribution devra être conforme au modèle d'origine, le système de tension automatique de la chaîne devra également être strictement d'origine, aucune modification ne sera tolérée.

Les carburateurs seront obligatoirement de type Legends Cars Cup, à savoir de marque Mikuni, modèle BS 36.

Les gicleurs sont libres.

Il est autorisé de relever la hauteur des aiguilles de 1mm maxi avec une tolérance de +0.1mm grâce à des cales ou rondelles, ou d'utiliser les aiguilles rouges commercialisées par APR.

Le système d'allumage devra être strictement conforme au système d'origine Legends Cars Cup :

Seuls les composants d'origine YAMAHA ci-dessous sont autorisés :

Boîtier CDI : ref 5EA et 4PU

- Bobines : ref Y4KG823100000 et Y4KG823200000

Capteur PMH : ref Y5EA8167100

Cible d'allumage : ref Y4KG8167300

Toute modification de la cible d'allumage et de sa fixation au vilebrequin, du capteur régime ou du boîtier d'allumage est strictement interdite

Tout ajout d'un autre organe pouvant contrôler l'allumage, comme un deuxième capteur régime ou un capteur de cliquetis, est strictement interdit.

Les bougies d'allumage sont libres.

Aussi, un système de coupure d'allumage au passage d'un rapport peut être monté (shifter).

Le boîtier CDI sera marqué du N° de course de la voiture et pourra être tiré au sort avant chaque épreuve. Il sera fixé à son emplacement d'origine.

La voiture devra être impérativement équipée de système de démarrage d'origine fonctionnel, ainsi que de tous les éléments de charge, batterie, alternateur, régulateur, d'origine et parfaitement fonctionnels.

A l'issue de n'importe quelle séance d'essai ou de course, un contrôle moteur pourra être effectué par le Commissaire Technique de la LEGENDS CARS CUP **2026**.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer son déclassement de la séance d'essai ou de la course précédant ce contrôle sans préjuger d'une éventuelle demande de sanction disciplinaire.

Dans le cas où un moteur est démonté sur demande du commissaire technique, les pièces détachées et tous autres frais liés au démontage seront à la charge du propriétaire.

Dès le début de saison, il sera établi une liste des numéros de moteur pour chaque voiture. Tout remplacement de moteur devra être signalé auprès du commissaire technique.

Rapports de boîte :

- 1ere 14X40
- 2nde 18X36
- 3eme 21X33
- 4eme 24X31
- 5eme 26X29

2.8. TRANSMISSION

2.8.1. Boîte de vitesse du moteur

Tout le système de transmission devra être conforme et d'origine, à savoir :
Tous les pignons et arbres de boîte devront être d'origine Yamaha, toute modification par Usinage, traitement thermique ou de surface est interdite.

Le système d'embrayage devra être complet et strictement d'origine, nombre et types de disques garnis et lisses, cloche, noix, tout autre système ou modification est interdit.

Le mécanisme interne de sélection devra impérativement être totalement d'origine Yamaha, non modifié.

Le seul aménagement autorisé est le système de robotisation de commande externe (shifter) de la boîte commercialisée par APR, à l'exclusion de tout autre système.

Un système de palette au volant est autorisé, seul le système homologué et commercialisé par APR sera accepté.

2.8.2. Inverseur

Les voitures devront être équipées d'un inverseur mécanique et des deux arbres de transmissions commercialisés par APR.

2.8.3. Pont arrière

Les rapports de pont autorisés sont les suivants :

Moteur FZ09 et MT09 : 3.73

Moteur 1300 XJR : 2.93

Les ponts seront plombés par le délégué technique lors de la première manche. Les concurrents auront au préalable percé les deux goujons supérieurs

Chaque déplombage se fera avec l'autorisation du délégué technique.



2.9. SYSTEMES DE FREINAGE

2.9.1. Plaquettes de freins

Les plaquettes de freins doivent obligatoirement provenir de chez APR.

Les références autorisées sont :

- Avant : LCC 3104C Ferodo
- Arrière : LCC3104H Ferodo

2.9.2. Disques de freins

Les disques de freins doivent obligatoirement provenir de chez APR.

Les références autorisées sont :

- Avant :
 - o Brembo 08x3067x20 (pleins)
 - o 145x00x128 (perforés)
- Arrière :
 - o 445V00X011

2.9.3. Etrier

Les étriers de freins doivent obligatoirement provenir de chez APR.

Les références autorisées sont :

- Avant :
 - o Wilwood 145x00x110 (gros pistons)
- Arrière :
 - o Wilwood 145x00x110 (gros pistons)
 - o Wilwood origine (petits pistons)

2.9.4. Durites

Les étriers de freins doivent obligatoirement provenir de chez APR.

Sont autorisées les durites dites « d'origine » et les durites renforcées commercialisées par APR.

2.10. ECHAPPEMENTS

Collecteur d'échappement et ligne d'échappement LEGENDS CARS CUP obligatoires, et maintenus en bon état pour satisfaire au respect des dispositions de l'article VII A du règlement général des circuits.

Réf : ECHLEGENDSIL

2.11. PRISES D'AIR

Les ailes avant pourront être ajourées de 3 trous maximum de 65 mm de diamètre au niveau de l'échappement et 6 trous maximum de 65 mm de diamètre maximum sur la face avant.

2.12. PARE SOLEIL

Un pare soleil rigide d'une largeur de 80mm peut être apposé sur le haut de la baie de pare-brise.

2.13. SIEGE, HARNAIS, EXTINCTEUR, EQUIPEMENT PILOTE

Le siège et le harnais doivent être homologués FIA et en cours de validité.

Un harnais 5 points minimum homologué est obligatoire.

L'équipement du pilote doit répondre aux prescriptions de la FFSA et fera l'objet d'une déclaration lors de la première manche. Déclaration à refaire pour chaque nouvel équipement et remise au délégué technique.

Un extincteur en cours de validité est requis dans chaque voiture.

Les références commercialisées par APR sont les suivantes :

Extincteur : 8RS2KGALI
Baquet : OHA762EN
Harnais : 8OMPDA0208H061

3. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Une vérification technique de chaque voiture sera réalisée avant chaque épreuve. Si la voiture ne se trouve pas en conformité avec le Règlement Technique, celle-ci ne sera pas admise à participer à l'épreuve.

En début d'épreuve, avant tout essai qualificatif et elles sont obligatoires. Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle à la LEGENDS CARS CUP définies par son règlement technique particulier. Toute voiture n'étant pas vérifiée ou non conforme en sécurité ou en réglementation technique ne pourra participer à l'épreuve.

Sur chaque début d'épreuve le délégué technique se réserve le droit d'imposer aux concurrents un Boitier ECU fourni par APR. Ce boitier sera installé et scellé sur la voiture et restera en place tout le temps de l'épreuve.

En cours d'épreuve, elles portent sur le règlement technique de la LEGENDS CARS CUP de l'année en cours. Elles sont définies en accord avec la direction de course et le collège des commissaires sportifs. Dans la mesure où la voiture d'un pilote serait contrôlée et reconnue non conforme après une séance d'essai ou une manche de course, le pilote serait déclassé par le directeur de course de la manche de course ou d'essais qui précéderait le contrôle sans préjuger d'éventuelles sanctions complémentaires demandées par le collège des commissaires sportifs.

3.1. MESURES

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le commissaire technique de la LEGENDS CARS CUP feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

3.2. RAPPORT DE VERIFICATIONS

Nous publierons les conclusions concernant les vérifications effectuées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière sauf lorsqu'une voiture sera jugée non conforme au règlement technique.

3.3. PIECES NON CONFORMES

Les pièces mécaniques qui à la suite de vérifications techniques seraient déclarées non conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le Commissaire Technique de la LEGENDS CARS CUP.

3.4. LE REGLEMENT TECHNIQUE

Il est défini en début d'année et approuvé par GP MOTORSPORT SERIES SA et la FFSA.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, après accord de la FFSA, le présent règlement technique en cours de saison. Le nouveau règlement entrera en vigueur au jour de sa publication et remplacera le règlement précédent.

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur, sportif et technique de **GP MOTORSPORT SERIES SA** et m'engage à le respecter.

A.....

LE.....

Signature du pilote (précédée de la mention «lu et approuvée») :